

# **S.N.A.D.I.G.E.**

## **Syndicat National des Administrateurs et des Inspecteurs Généraux de l'INSEE**

---

siège social : Direction générale de l'INSEE - 18 boulevard Adolphe Pinard 75675 PARIS cedex 14

Paris, le 30 mai 2001

### **Lettre n°4**

#### **Assemblée générale du 22 mars**

La SNADIGE a tenu sa deuxième assemblée générale ordinaire le 22 mars dernier.

A l'ordre du jour un bilan de sa première année de vie sous forme de rapport moral, que chacun pourra lire in extenso sur le site web du syndicat **snadige.free.fr**.

Ce rapport était titré "Le Snadige doublement représentatif" car, plus que son affiliation à la CGC, les résultats des élections de décembre dernier lui ont donné une représentativité incontestable.

Le bilan financier est sain. Il aurait été plus léger s'il n'y avait toujours à faire face en justice au harcèlement de Gobry et Secret. Pour l'exercice qui s'ouvre il faut aussi assurer le financement de la saisie des questionnaires de la grande enquête que nous avons conduite avec l'UGA sur le temps de travail et l'ARTT.

L'ARTT était le thème majeur de cette AG avec un débat autour de témoignages apportés par Marie Hélène Fortesa, une ancienne présidente du SAIGI qui dirige aujourd'hui les études économiques à l'AFB, et par Caroline Roy, administratrice de l'Insee aujourd'hui secrétaire générale de la direction du Budget, mais qui intervenait en tant que maire adjointe de la ville de Chaville.

Marie Hélène nous a fait un exposé sur la mise en oeuvre de l'ARTT par les banques, tandis que Caroline nous a expliqué comment elle avait organisé les 35 H des 450 employés de la ville de Chaville.

Gilles Lazarou, pour l'UGA, a rappelé enfin la situation au sein du MINEFI, les expérimentations en cours à Nancy et à l'IIS, en soulignant le flou persistant de la DPMA en cette matière. Heureusement tous les grands corps techniques de l'Etat (Insee, Mines, Ponts, Telecom...) ont entrepris d'enquêter leurs ressortissants sur un même modèle de questionnaire pour éclairer l'administration sur les dispositions à préconiser à l'endroit des cadres. L'union fait la force ... de propositions pour commencer.

Après une réflexion riche, l'assemblée s'est conclue par un pot de premier anniversaire bien mérité.

#### **CAP des administrateurs**

La CAP du corps des administrateurs s'est réunie le 6 avril 2001 pour procéder au recrutement au choix d'administrateurs et à l'avancement à la 1<sup>ère</sup> classe des administrateurs de 2<sup>ème</sup> classe.

**Recrutement au choix.** Sept postes étaient à pourvoir : cinq au titre de l'article 6a du statut (attachés) et deux au titre du 6b (chargés de mission). Les candidats étaient nombreux parmi les attachés (95 dont 83 appuyés par leur hiérarchie), beaucoup moins parmi les chargés de mission (8 dont 6 appuyés par leur hiérarchie). Cette CAP était la dernière qui avait à se prononcer sur la nomination de chargés de mission, cette voie de promotion étant supprimée du nouveau statut qui devrait devenir applicable au cours de cette année. A une question sur le pourcentage de femmes (2/5 des promotions au titre du 6a cette année comme l'année dernière), il a été répondu que les promotions se font au mérite et non par quota. Toutefois, sur longue période, on constate que la répartition entre les sexes est équilibrée.

Ont été promus :

- Gérard ARRIVAULT, attaché principal de 2<sup>ème</sup> classe, chef du SES de Lorraine ;
- Bernard BRELOT, attaché principal de 2<sup>ème</sup> classe, chef du SAR de Poitou-Charentes ;
- Christine GONZALES-MICHEL, attaché principal de 2<sup>ème</sup> classe, dép. emploi-revenus ;
- Brigitte MICHEL, attaché principal de 1<sup>ère</sup> classe, ministère de la Justice ;
- Vincent POUBELLE, attaché principal de 1<sup>ère</sup> classe, ACOSS ;
- Jean-Jacques MALPOT, chargé de mission de niveau 1, directeur régional de Bretagne ;
- Claude SAPIN, chargé de mission de niveau 1, mission interministérielle ACCORD.

Nous leur présentons nos plus chaleureuses félicitations et leur souhaitons la bienvenue dans le corps.

**Avancement à la 1<sup>ère</sup> classe :** 21 avancements ont été prononcés. Selon la direction, il s'agit d'un non événement puisque l'avancement se fait à l'ancienneté.

Toutefois, chaque année des promotions doivent être différées pour respecter le quota 1<sup>ère</sup> classe/2<sup>ème</sup> classe imposé par le statut, les retardés bénéficiant toutefois d'une indemnité qui compense le dommage financier du retard. Cette contrainte formelle renforce la justification de notre demande d'une fusion des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classes en une classe unique.

## **CAP des inspecteurs généraux**

La commission administrative paritaire du corps des inspecteurs généraux s'est réunie le 13 février 2001.

### **1. Les postes à pourvoir**

Un poste est disponible au 1<sup>er</sup> janvier 2001. Deux départs en retraite se produiront en cours d'année. En 2002, quatre départs sont sûrs et un est possible parmi les inspecteurs généraux en service normal. Un ou deux départs auront lieu en 2003. Au total, neuf postes devraient être disponibles sur les trois années 2001, 2002, 2003. Des retours d'inspecteurs généraux actuellement en détachement sont toujours possibles, mais aucun n'était prévisible à la date de la réunion de la CAP. Dans ces conditions, l'administration a jugé possible de pourvoir trois postes au titre de 2001, *ce qui est apparu fondé à vos représentants.*

Pour les détachés, l'administration a proposé qu'une seule nomination soit faite au titre de 2001, au lieu de deux les années précédentes, mais un total de 5 nominations aurait risqué d'être contesté par le contrôle. En effet, les nominations de détachés ne coûtent rien dans l'immédiat mais il y a un risque de difficultés dans l'avenir, si trop de détachés revenaient. Ce risque augmente évidemment lorsque le nombre total d'IG détachés croît, soit par nomination en détachement, soit par détachement après promotion. C'est la raison pour laquelle la prudence est nécessaire et que le contrôle exerce une certaine vigilance. *Compte tenu de la configuration des postes cette année, ce choix a paru justifié à vos représentants.*

### **2. Les proposables**

Au titre de 2001, 184 administrateurs étaient statutairement promouvables (administrateurs hors classe comptant au moins 15 années de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans leur corps). L'administration a fourni les listes des personnes promouvables selon les critères (habituels) qu'elle préconise, soit 14 administrateurs en service normal et 4 en service détaché. A cette dernière liste s'ajoutaient 2 cas particuliers échappant à ces critères mais appelant discussion.

### **3. Les critères de l'administration**

Les critères de l'administration n'ont pas changé. Néanmoins, vos représentants ont pu noter des précisions intéressantes :

- il est bon que des responsabilités élevées soient prises par des administrateurs encore jeunes qui font preuve des capacités nécessaires, mais il n'est pas facile de les promouvoir très rapidement ; il peut être logique que la promotion suive de près la mobilité dans un second poste à responsabilité, qui reconnaît la réussite à ce niveau ;
- d'un autre côté, il ne serait pas satisfaisant de faire attendre trop longtemps des administrateurs plus anciens ayant eu des fonctions lourdes de responsabilités (par exemple celles de directeur régional d'une

grande DR) et non « inspectorisables » dès lors qu'ils prennent des fonctions qui le sont et qu'ils réussissent bien ;

- les enseignants-chercheurs peuvent voir leur carrière reconnue dès lors que leurs travaux sont de niveau international et qu'ils acceptent de prendre des responsabilités d'administration dans ce domaine. Faute de quoi, les intéressés peuvent trouver leur voie à l'Université ou au CNRS, l'INSEE se tenant prêt à les aider à y entrer.
- il y a très peu de collègues nommés issus « du choix » (6a ou 6b), mais cela ne correspond pas à une politique volontaire de l'administration. Celle-ci reconnaît que dans ces cas les proposables sont plus âgés : on peut alors admettre une durée d'exercice au niveau inspecteur général, avec succès bien sûr, assez brève avant d'être promu.

#### **4. Les nominations**

Les propositions de l'administration concernent par ordre alphabétique :

- pour les administrateurs en service normal : Guy DESPLANQUES, Stefan LOLLIVIER et Baudoin SEYS ;
- pour les administrateurs en service détaché : Yves ROBIN.

Le vote a eu lieu sur cette proposition d'ensemble qui a recueilli l'unanimité des suffrages.

Nous présentons nos plus vives félicitations aux nouveaux promus.

## **ARTT**

C'est le dossier à la fois le plus local, en ce sens que ce qui se prépare à l'Insee n'intéresse directement grosso modo que la moitié des administrateurs, et le plus actif. Les actions ont en effet été multiples au cours des derniers mois : expérimentations, avortée à l'IIS ou poursuivie à Nancy ; tracts ; assemblées générales accompagnées de votes dans les établissements ; négociations avec la direction ; enquête commune du SNADIGE et de l'UGA dont les résultats les plus tangibles sont que les administrateurs et inspecteurs généraux ont actuellement une durée hebdomadaire de travail qui dépasse notablement les 39 heures officielles, d'une part, et que pour l'avenir ils souhaitent très majoritairement disposer de davantage de temps libre plutôt que compensations financières à une durée du travail qui dépasserait les 1600 heures annuelles fixées par le décret, d'autre part ; etc..

La place manque dans cette lettre déjà copieuse pour rendre compte de façon suffisamment détaillée de la situation. Nous y reviendrons prochainement.

### **CTP du 5 avril : Hygiène et Sécurité**

Le représentant du SNADIGE assistait à ce CTP en qualité d'expert invité par la CFTC. Il devait initialement porter sur les questions d'Hygiène et de Sécurité, d'une part, et sur la réorganisation de la Direction de la Coordination Statistique et des Relations Internationales (DCSRI), d'autre part. La CGT et la CFDT ayant menacé de le boycotter si la direction n'apportait pas de réponses satisfaisantes aux problèmes soulevés sur la DCSRI, il a été convenu de reporter ce point au CTP du 3 mai 2001.

Le thème «Hygiène et Sécurité», d'apparence austère, sur lequel le jeune SNADIGE s'est peu manifesté jusqu'alors recouvre des sujets aussi divers que l'ergonomie (dans les services du courrier, d'accueil du public, les standards téléphoniques,...), le problème de l'amiante (tour Beaulieu à Nantes notamment), de l'alcoolisme, de l'accueil des personnels handicapés, la gestion de l'immobilier ou encore de la sécurité incendie. Il porte donc sur nos conditions de travail ainsi que sur celles des personnels que les administrateurs peuvent être amenés à encadrer en travaillant dans l'un des établissements de l'INSEE.

Les représentants du personnel ont démontré une véritable expertise et une grande maîtrise des dossiers.

Coté Administration, notre Secrétaire Général a joué avec beaucoup de courage le rôle de contradicteur des organisations syndicales, ne pouvant compter sur ces questions que sur l'expertise du Médecin de Prévention et sur celle de Rinaldo Pipari, responsable de la cellule "Conditions de travail et actions sociales". Les autres représentants de l'administration, manifestement peu au fait des dossiers de l'amiante, de l'accueil des

handicapés ou encore de l'activité de l'association "Espérance-Santé" (lutte et prévention contre l'alcoolisme) n'ont été que mimétisme, "votant pour le vœu" lorsque Georges Consolo votait pour.

Au final, il ressort entre autres de ce CTP que :

- l'institut, en dépit d'efforts louables en la matière, réduit encore trop souvent l'Ergonomie (avec un grand E) à l'acquisition de matériel ergonomique ;
- les représentations syndicales se sont émues de la tranquillité dont peuvent bénéficier au sein du réseau du MINEFI certains architectes incompetents responsables de graves erreurs d'appréciation ;
- certaines sociétés de nettoyage industriel exercent une telle pression esclavagiste sur leur personnel (baisse du nombre de personnes, accroissement sensible des mètres-carré et des tâches à réaliser) que la qualité de la prestation auprès de l'institut s'en trouve dégradée ;
- une très grande diversité de situation est à déplorer au sein des établissements pour l'accueil des agents handicapés : absence de prise de dispositions lors de l'affectation de l'agent ou au contraire excès de zèle, les deux conduisant à une situation gênante et inconfortable pour la personne concernée.

Au cours de la discussion qui a fait suite au bilan d'Espérance-Santé, le SNADIGE a rappelé que si la mise à l'index ou la marginalisation par la hiérarchie est une pratique fréquente dans les cas d'alcoolisme, ceci est probablement lié au fait que l'encadrement intermédiaire ainsi que les jeunes cadres sont le plus souvent dépourvus d'information et des moyens leur permettant d'agir dignement en de telles situations.

### **CTP du 3 mai : réorganisation de la DCSRI**

A l'issue d'une présidence française aux résultats plus que mitigés, la Direction de l'INSEE s'est engagée dans une réforme de l'organigramme de la Direction de la Coordination Statistique et des Relations Internationales (DCSRI).

Cette initiative trouve sa justification dans le changement en profondeur de l'environnement institutionnel européen. D'un côté, la création de la Banque Centrale Européenne (BCE) a fait émerger de nouveaux besoins en information statistique dont la précocité et la fiabilité doivent être les qualités majeures. De l'autre, l'instauration de la codécision (nécessité d'un accord du Parlement Européen) et de votes à la majorité qualifiée depuis mai 1999 conduit à une réelle complication et à un préoccupant rallongement des procédures d'élaboration des actes juridiques communautaires. Ces forces contraires ne devraient d'ailleurs faire que s'amplifier au cours des années à venir si l'élargissement de l'Union se concrétise.

Aussi la Direction de l'INSEE a-t-elle ressenti le besoin *a priori* légitime d'élaborer une position française sur chaque dossier très en amont des procédures en se fondant sur une organisation en réseau insuffisamment développée aujourd'hui. Il s'agirait notamment de pouvoir élaborer et cosigner des propositions à l'attention de la Commission qui soient communes à la France et à d'autres Etats membres afin de peser davantage sur la prise de décision de l'exécutif communautaire. A l'INSEE, la Division des Relations Multilatérales et des Affaires Européennes, sous la responsabilité de F. ELISSALT, possède un savoir-faire reconnu en la matière mais elle n'a semble-t-il pas les moyens de faire plus que la préparation des réunions tactiques du Comité de Programme Statistique (CPS) et l'examen des projets de textes au Conseil.

Le projet de réforme de la DCSRI porte sur les volets « International » et « Normes ». Le département de la coordination resterait inchangé et les deux autres seraient réorganisés en trois unités :

- l'unité Europe réunirait les moyens de la division des relations multilatérales et des affaires européennes et ceux de la division "Méthodes Comparées" actuellement rattachées à deux départements distincts ;
- en corollaire, l'unité de la coopération technique internationale réunirait l'ensemble des activités relatives à ce domaine ;
- Enfin, une troisième et dernière unité (normes et systèmes d'information) assurerait la coordination technique des normes ainsi que l'appui aux systèmes d'information statistique.

Le qualificatif d'« unité » constituerait aux yeux de la Direction une reconnaissance du caractère stratégique des missions, notamment pour l'unité "Europe" dont la distance hiérarchique par rapport au DG serait particulièrement raccourcie, ... mais cependant un déclassement par rapport aux départements de l'actuelle DCSRI.

Les organisations syndicales se sont faites dès le mois de février 2001 le relais et le porte-parole de l'insatisfaction et des inquiétudes des agents de la DCSRI, notamment :

- sur les définitions respectives d'un pôle, d'une division, d'une mission, d'une cellule et d'une unité. La réorganisation dans son projet initial proposait en effet 3 unités dont la première comprenait une mission et deux divisions, la seconde deux pôles et la troisième deux divisions ;
- sur le déroulement de la réforme... à effectif constant. Cette disposition de la réforme laisse encore aujourd'hui craindre pour les missions de l'actuelle division "Méthodes Comparées" dont les agents envisagent de quitter le navire ;
- sur le grave défaut de communication et d'animation à la DCSRI déjà maintes fois dénoncé par les organisations syndicales, l'annonce et la présentation du projet de réorganisation s'étant déroulées dans des conditions plus que lamentables.

Le SNADIGE s'est très sérieusement préoccupé du fond et de la forme de cette réforme en consultant les agents de la DCSRI à tous les niveaux hiérarchiques d'encadrement, en cosignant la lettre des organisations syndicales au DG datée du 24 Avril 2001 et en siégeant auprès de l'UGA-CGC au CTP du 3 mai 2001.

Si nous estimons que le mobile de la réforme de la DCSRI n'est en rien contestable, nous avons aussi le sentiment que la Direction utilise le moyen de la réorganisation d'organigramme pour trouver une solution technocratique aux dissensions désormais de notoriété publique au sein de la DCSRI. Les méritants se sont vu promus, les gênants déclassés : quoi de plus logique en définitive !

Face au mécontentement du personnel, le CTP du 3 Mai 2001 s'est avéré incontournable pour le Directeur général, les organisations syndicales ayant menacé de boycotter le CTP "Hygiène et Sécurité" du 5 Avril 2001 si aucune précision n'était apportée sur la réforme (contexte, tenants et aboutissants, enjeux pour l'Institut et son personnel). Aussi avons-nous pu profiter du CTP "spécial DCSRI" pour interpeller une fois de plus la Direction sur ses méthodes de gestion des projets de réforme.

Précisions et éclaircissements ont été apportés aux représentants du personnel en complément de la lettre signée de J-P. Puig datée du 30 Mars 2001. Aussi avons-nous appris que :

- le programme du futur pôle (ex-division) "Méthodes Comparées" serait défini en Comité de direction afin d'assurer à la fois le maintien des missions et la cohérence avec le reste des activités et des enjeux de l'Institut,
- l'unité "Europe" ne connaîtrait pas de renforcement de ses moyens dans le domaine de la comitologie, "la Présidence française étant derrière nous",
- pour aller au delà d'une simple réforme d'organigramme, la Direction prêcherait par l'exemple en s'impliquant dans la structure de type "Bureau du CPS" appelée "Groupe de Partenariat" qui réunit 5 instituts nationaux statistiques (INS).
- la création à la place de la future unité "Europe" d'un Secrétariat (voire un Cabinet) aux Affaires Européennes rattaché directement au Directeur Général ne serait pas une bonne initiative puisque le CNIS ne serait plus associé à la résolution des problématiques européennes,
- le chef pressenti de l'unité "Europe" (F. ELISSALT) s'engagerait à avoir régulièrement des réunions de bilan et prospectives avec chacun des directeurs de l'Institut sur les affaires de statistique européenne,
- il s'engagerait également à organiser des réunions d'informations sur le cadre institutionnel européen (principaux textes, y c. hors statistique) afin de sensibiliser les agents de l'INSEE à l'environnement institutionnel et juridique européen.

Jugeant peu convaincantes les précisions et justifications apportées par la Direction, regrettant en outre que cette réforme soit réalisée sans évaluation préalable de l'organisation du SISA en matière d'instruction des affaires et des projets statistiques européens, l'UGA et le SNADIGE ont pris le parti de s'opposer à la réforme de la DCSRI lors du vote en CTP du 3 Mai.

Le Comité de Direction a finalement adopté le projet de réforme de l'organigramme de la DCSRI le 9 mai 2001.

## **Mobilité et débouchés : que sont nos jeunes devenus ?**

Dans sa lettre n° 2 le SNADIGE rendait brièvement compte d'une enquête du GAHFP (alias G16) d'où il ressortait que les débouchés hors administration des administrateurs de l'Insee sont parmi les plus faibles des grands corps. Pour en savoir plus nous nous sommes penchés sur la situation connue<sup>[1]</sup> des 10 dernières promotions d'élèves-administrateurs (Promotions 1991 à 2000).

	<b>Affectation</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
<b>Administrateurs du corps</b>	Direction Générale de l'INSEE	51	29,5%
	Directions Régionales de l'INSEE	14	8,1%
	CREST	7	4,0%
	Direction de la Prévision	21	12,1%
	Autre direction du MINEFI (Budget, Trésor, Comptabilité Publique, Direction Générale des Impôts, DREE)	24	13,9%
	SSM (y c. SESSI)	20	11,6%
	Organisations Internationales (FMI, Communautés Européennes, BCE, etc.)	12	6,9%
	Organisme de service public (EDF, Plan, CDC, Banque de France, CNAF, ENA, Cour des Comptes)	13	7,5%
	Entreprise privée	4	2,3%
	Autre	2	1,2%
<b>Administrateurs ayant quitté le corps</b>	Entreprise privée	2	1,2%
	Décès	1	0,6%
	Autre	2	1,2%
<b>Total</b>		<b>173</b>	<b>100,0%</b>

Il apparaît très nettement que l'INSEE constitue l'employeur majoritaire de ses jeunes administrateurs puisque plus de 41% d'entre eux travaillent effectivement à l'INSEE. Parmi eux, la recherche et l'enseignement (CREST) ne représentent qu'une très faible part des jeunes recrues (tout juste 4 %) : il ne faut donc pas espérer intégrer l'Institut pour y occuper durablement des fonctions d'enseignant-chercheur, ce type d'activité s'avérant marginal.

La Direction de la Prévision n'emploie que 1/8<sup>ème</sup> d'entre nous, ce qui la place derrière les autres directions du Ministère de l'Economie et des Finances. Les Services Statistiques Ministériels (SSM) sont quant à eux très nettement sous-représentés par rapport au reste des "destinations" des jeunes promotions de l'ENSAE ayant fait le choix de la Fonction Publique (moins de 12%, soit moins de la moitié du seul MINEFI).

Les organisations internationales ainsi que les organismes de service public occupent environ 13 administrateurs chacun, soit autant que l'ensemble des Directions Régionales de l'INSEE.

Les entreprises privées quant à elles n'ont « séduit » que 3,5 % d'entre nous (dont 2,3 % en position de disponibilité).

En tout, les sorties du corps ne concernent que 5 agents<sup>[2]</sup> ce qui place aujourd'hui les administrateurs de l'INSEE parmi les plus fidèles des grands corps de l'Etat-employeur...mais pour combien de temps encore ? cela dépendra étroitement de l'état du marché du travail ainsi que des perspectives de carrière que l'Etat sera à même de proposer.

## **Echos des réunions d'information syndicale**

**Régime des primes.** Il s'agit de la refondation de l'ensemble des régimes indemnitaires du Ministère, destinée à assurer leur sécurité juridique, leur simplification et leur transparence (pour les parlementaires bien sûr cela s'entend).

l'Insee participe aux réunions périodiques organisées par la DPMA qui propose de fondre l'ensemble des primes (suggestion, recensement et rendement) et les heures supplémentaires forfaitaires versées actuellement aux agents de l'Insee et d'en faire une fusée à trois étages :

- le premier niveau serait une sorte de treizième mois (environ 8% du traitement brut) donné à tous les agents,
- le deuxième niveau serait une prime de rendement variable pouvant aller jusqu'à 33% du traitement brut,
- et enfin le troisième niveau serait une prime de responsabilité de corps et de grade qui viendrait

compléter en cas de nécessité.

D'après l'administration chaque agent ne devra ni perdre, ni gagner.

La prime TAI et les heures supplémentaires réelles ne sont pas touchées par le nouveau processus. Il n'est pas non plus prévu d'harmonisation des primes des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> niveau avec celles de l'administration centrale.

Des textes définissant les différentes catégories de primes auxquelles peuvent prétendre les agents de l'Insee seront publiés au journal officiel à la fin de l'année 2001 et s'appliqueront dès janvier 2002. L'année 2001 continuera comme elle a commencé et le solde 2001 sera versé en janvier 2002 sur les bases actuelles.

## **Nouvelles de la CGC**

### **Age et travail**

Le conseil d'orientation des retraites de la CFE-CGC a tenu colloque sur ce sujet le 5 avril. Il en est sorti un fort intéressant communiqué (cf. [snadige.free.fr](http://snadige.free.fr)) qui rompt avec l'habituel débat sur l'âge de la retraite pour s'intéresser à la position des « travailleurs âgés » (les plus de 50 ans !) dans l'entreprise. Sur fond de crise et de chômage, cette position a depuis une vingtaine d'années été fortement dévalorisée. Les pouvoirs publics, les entreprises et les salariés doivent aujourd'hui se mobiliser pour inverser la tendance, valoriser l'apport des anciens, définir et promouvoir une organisation dans laquelle toutes les tranches d'âge auront leur place et des perspectives stimulantes.

### **Congrès de la fédération finances de la CGC**

C'est en Sologne, dans le magnifique domaine de la Sauldre, qui appartient à la mutuelle des douanes, que la fédération des finances CGC a tenu son congrès du 4 au 6 avril 2001.

Ce congrès était électif, l'ensemble du bureau étant élu pour 3 ans. A l'arrivée, toutes les directions sont représentées dans le bureau : Christian CHAPUIS (CP) est président, Charles PRATS (DGDDI) est secrétaire général. L'Insee pour sa part obtient une vice présidence pour Catherine GILLES et une délégation nationale à l'ARTT pour Gilles LAZAROU.

Une fois les élections et leurs tensions passées, le congrès a travaillé dans la sérénité à l'élaboration de sa plate forme pour les trois années à venir. La synthèse reste à faire : nous aurons l'occasion d'y revenir.

## **Le mot du trésorier : adhésion 2001**

Pour permettre au SNADIGE de poursuivre les actions entreprises et d'en développer de nouvelles, je t'invite à renouveler ton adhésion ou à rejoindre le SNADIGE, qui est présent depuis les élections de décembre 2000 dans toutes les instances de concertation de l'Insee, CAP et CTP.

Le Conseil d'administration a décidé de maintenir inchangé le montant de la cotisation pour l'année 2001. Cette décision a été motivée par le fait que :

- d'une part, notre action en justice n'est pas terminée et nous avons dû provisionner une somme importante à cet effet ;
- d'autre part, 2001 est l'année de la préparation à la mise en place de l'ARTT dans la fonction publique et l'enquête que le SNADIGE a lancée auprès de tous les administrateurs et inspecteurs généraux a nécessité le recours à un façonnier pour la saisie des questionnaires.

**Je te demande donc de remplir le bulletin ci-dessous et de me le renvoyer, accompagné de ta cotisation, dont le montant est de :**

- **500F** pour les administrateurs ayant au moins 4 années d'ancienneté et pour les inspecteurs généraux;
- **250F** pour les élèves administrateurs et les administrateurs ayant moins de 4 ans d'ancienneté.

Je te demande de bien vouloir faire **le chèque au nom du SNADIGE** et de l'adresser à :

**Marc Tapièro, Trésorier du SNADIGE**  
**INSEE**  
**Timbre C 320**

**18, BD A. Pinard  
75675 Paris Cedex 14**

Je te demande enfin de bien vouloir indiquer si tu souhaites être destinataire par messagerie de nouvelles syndicales en provenance du SNADIGE.

Merci de ta confiance.

.....**découper**.....

<b><i>S.N.A.D.I.G.E.</i></b>	
<b>Syndicat National des Administrateurs et des Inspecteurs Généraux de l'INSEE</b>	
siège social : Direction générale de l'INSEE - 18 boulevard Adolphe Pinard 75675 PARIS cédex 14	
<b>Bulletin d'adhésion 2001</b>	
NOM : .....	Prénom : .....
Adresse professionnelle : .....	
N° de téléphone : .....	E-mail : .....
Adresse personnelle : .....	
N° de téléphone : .....	
Ci-joint chèque de      250 francs      500 francs, à l'ordre du SNADIGE	
Souhaite recevoir les nouvelles du SNADIGE par E-mail      OUI      NON	

[1] Le syndicat ayant fondé son étude sur les dernières informations connues sur les anciens élèves-administrateurs, la fiabilité des résultats de l'étude est conditionnée par la fraîcheur des divers annuaires ou fichiers utilisés. En outre, il convient de ne pas ignorer le phénomène des abandons en cours de scolarité, souvent après la réussite au concours de l'Ecole Nationale d'Administration

[2] parmi lesquels un décès est à déplorer en promotion 1998